

Régime de retraite à prestations déterminées

Options au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi

Quand vous quittez un employeur et que vous avez participé à son régime de retraite à prestations déterminées (régime PD), vous devez évaluer les options qui s'offrent à vous. Elles peuvent varier selon le régime, mais la plupart du temps, vous avez le choix parmi les trois options ci-dessous. Certaines sont plus intéressantes à l'âge de la retraite, tandis que d'autres sont plus avantageuses pour les plus jeunes qui continueront à travailler.



Demeurer dans le régime de retraite de votre employeur

- Vous obtenez un revenu à vie sans les risques du marché.
- Le versement d'un revenu continu dépend de la solidité financière et du provisionnement du régime PD.
- Les prestations du régime PD pourraient diminuer si l'employeur ne peut pas respecter ses obligations à l'égard du régime.
- Le montant des prestations est établi à l'avance pour la vie. Une fois que vous commencez à recevoir un revenu du régime PD, vous ne pouvez plus échanger ce revenu contre un seul versement au comptant.



Transférer la valeur escomptée de votre rente de retraite dans un CRI*

- Vous pouvez gérer vous-même votre portefeuille de placement.
- Cependant, le rendement de vos placements non garantis dépend des fluctuations du marché.
 Le montant et la durée de votre revenu de retraite dépendront alors des facteurs suivants :
 - Rendement des placements
 - Gestion de votre portefeuille
 - Niveau de revenu que vous choisissez de recevoir
- Vous pouvez même reporter le versement du revenu ou en varier le montant, à l'intérieur de certaines limites.
- La somme que vous pouvez transférer dans un CRI ne peut pas dépasser le montant transférable maximum (MTM).
- Les sommes qui dépassent le MTM vous sont versées au comptant et sont entièrement imposables.



Transférer la valeur escomptée de votre rente de retraite dans une rente à constitution immédiate

- Vous obtenez un revenu garanti à vie sans les risques du marché.
- Les caractéristiques et les avantages sont les mêmes que ceux du régime PD.
- Vous ne pouvez pas échanger le revenu de la rente contre un seul versement au comptant.
- Les transferts de régimes PD ne donnent pas nécessairement droit à toutes les caractéristiques des rentes à constitution immédiate.

^{*}Le compte de retraite immobilisé (CRI) peut désigner tout compte de placement conçu spécifiquement pour les fonds qui proviennent d'un régime de retraite avec des dispositions sur l'immobilisation. Ceci comprend les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) immobilisés ou les CRI prévus par les lois fédérales ou provinciales. Les provinces et le gouvernement fédéral peuvent utiliser des termes différents pour décrire les REER et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) régis par leurs lois en matière de régimes de retraite.



Régime de retraite à prestations déterminées

Avantages d'une rente à constitution immédiate : votre rente de retraite personnelle

- Revenu garanti à vie protégé par une compagnie d'assurance-vie.
- Aucun risque de placement Votre revenu n'est pas exposé aux fluctuations du marché.
- Prestations de retraite anticipée (seulement si elles étaient prévues dans le régime PD).
- Indexation Certains régimes PD augmentent le revenu qu'ils versent, souvent en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC). En général, les rentes viagères ne sont pas indexées selon l'IPC, mais elles peuvent comporter une indexation fixe.
- Prestations de survie.
- La protection offerte par Assuris peut s'appliquer dans certains cas de faillite d'une compagnie d'assurance. Veuillez consulter le site assuris.ca pour plus de détails.

Marche à suivre pour demander une rente à constitution immédiate

- 1 | Communiquez avec l'administrateur de votre régime de retraite pour obtenir la documentation sur votre régime PD et confirmer ce qui suit :
- Votre régime vous permet-il de transférer vos fonds de retraite dans une rente viagère à ce moment précis?
- Quelle est la marche à suivre pour transférer vos fonds dans une rente à constitution immédiate?
- Quel est le montant prévu du transfert, aussi appelé valeur escomptée?
- Le régime offre-t-il l'indexation selon l'IPC? En général, les compagnies d'assurance n'offrent pas cette indexation, mais elles peuvent parfois la remplacer par une indexation à taux fixe.

Approbation du conjoint

Les fonds de régimes de retraite sont soumis aux lois sur les régimes de retraite de la province ou du territoire où le revenu est gagné. Ces lois comportent des règles différentes d'une province ou d'un territoire à l'autre, surtout en ce qui concerne les droits des conjoints. Dans certains cas, votre conjoint doit renoncer à ses droits pour que nous puissions établir la rente et commencer à verser les paiements.

- 2 Rencontrez votre conseiller pour qu'il puisse demander une rente à constitution immédiate pour vous.
- La rente proposée pourrait correspondre ou non au revenu qui était prévu par votre régime PD.
 - Si la valeur escomptée est supérieure au montant à payer pour acheter une rente correspondant au revenu qui proviendrait du régime PD, la différence vous sera versée au comptant sous forme de revenu imposable.
 - Si la valeur escomptée est inférieure au montant à payer pour acheter une rente correspondant au revenu qui proviendrait du régime PD, vous pouvez toujours choisir la rente, mais votre revenu sera moins élevé.
- Si une rente à constitution immédiate est la meilleure option pour vous, votre conseiller remplira la demande de transfert avec vous et s'occupera des formalités administratives.
- 3 Rencontrez votre fiscaliste pour discuter du transfert et des questions fiscales qui pourraient en découler.

Des options s'offrent à vous. Parlez à votre conseiller.

Placements mondiaux Sun Life est le nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Finducie de la Finducie Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Financière Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2020. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.